

A la manière des impressionnistes

Règlement

Article 1 - Sujets :

Pour être exposés, les participants devront proposer un sujet qui mettra en valeur le rivage et l'estran de Lion sur mer, en toutes saisons. Les photographies devront prendre pour sujet principal les éléments naturels de la plage : vagues, galets, sables, oiseaux, falaises, rochers, et les mettre en scène, avec un point de vue artistique personnel et original.

Il s'agit, à la manière des impressionnistes, de magnifier le paysage, la nature, le vent, la mer, la plage au travers de la captation des éléments marins et des jeux des ombres et de la lumière, que nous connaissons à Lion, tantôt rasante ou éblouissante, parfois irisée, poudrée, orageuse, aux heures matinales ou vespérales...

Cela exclut les photographies dont les sujets principaux seraient des personnages ou des constructions architecturales

Article 2 - Conditions d'exposition

Les photographies sont exposées à titre gracieux. Il n'est pas demandé de participation financière aux photographes pour occupation de la galerie.

La date de remise des photographies est fixée au vendredi 18 juin prochain

à la galerie Le Trianon - place du 18 juin - Lion sur mer, entre 9h et 13 h

Chaque participant s'engage à envoyer uniquement des photographies dont il est l'auteur et dont il accepte qu'elles soient présentées lors d'expositions et puissent apparaître dans des publications ou sur tout autre support produit par la Mairie, dans le cadre du concours photo.

Si le photographe soumet plusieurs clichés, sa participation à l'exposition pourra être, en fonction du nombre de participants, limitée à une seule photographie. Il lui sera alors demandé de choisir le cliché qu'il souhaite exposer.

Les photographies devront être au format 30X40 et mises sous-verre, sans encadrement. Le sous-verre devra comporter un crochet au dos afin de permettre l'accrochage

aux cimaises de la galerie. Le tirage et la mise sous-verre sont à la charge du photographe exposant.

A l'issue de l'exposition, les photographies seront restituées aux participants le jeudi 24 juin à partir de 17h après l'annonce des délibérations des 2 jurys

Article 3 - Visite de l'exposition

L'accès à la galerie est gratuit et l'exposition sera ouverte entre le 19 et le 24 juin 2021 aux heures d'ouverture de la galerie.

Article 4 - Les suites de l'exposition

Comme cette collection d'impressions photographiques mettra à l'honneur la lumière normande et le rivage de Lion sur mer à la manière des impressionnistes, le projet intègre une valorisation des créations photographiques

La réalisation d'un calendrier avec 12 photographies

Au cours de l'exposition, entre le 19 et le 24 juin, un jury composé de 5 membres parmi lesquels des photographes professionnels et des Elus choisira un nombre de clichés qui seront ensuite proposés sous forme de calendrier. Ce calendrier sera vendu à l'office de Tourisme de Lion sur mer. Les visiteurs de l'exposition seront également sollicités pour choisir les 3 clichés qu'ils auront préférés. Le jury veillera à sélectionner équitablement les clichés pris tant par les amateurs que par les professionnels. Aucune modification ne pourra être apportée par les organisateurs au projet soumis sans l'accord préalable de l'auteur(e). La municipalité de Lion sur mer s'engage à faire apparaître, avec un copyright, le nom du photographe pour chaque cliché utilisé (conformément à l'article L.121-1 du Code de la Propriété Intellectuelle).

Exposition dans les « Les Gîtes de mer » communaux

Afin de rendre pérenne la contemplation de ces créations, il est proposé qu'une vingtaine de photographies soient sélectionnées pour être exposées dans les gîtes de mer de la commune de Lion sur mer, dans le cadre de leur rénovation.

A ce titre, les photographes sélectionnés s'engagent à fournir la photo sélectionnée en format numérique. Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagée dans le cadre du concours

Les critères du jury :

-
- L'originalité de la composition
- le traitement personnel de la photographie dans le thème impressionniste
- Le traitement de la lumière
-
-

l'avis du public :

Les visiteurs et le public seront aussi invités à sélectionner les 3 photographies qu'ils préfèrent pour ce projet de calendrier. A la galerie, sur un fichier mis en libre accès. L'ensemble des votes sera rendu public

le jeudi 24 juin à 17h30 à la Galerie Le Trianon

en présence du Jury et des élus de Lion